



**PLATEFORME ÉLECTORALE
ÉLECTIONS PROVINCIALES 2008**

Présentation de Force Jeunesse

Créé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs visant la défense et l'amélioration des conditions de travail et des perspectives d'emploi de la relève, de même que l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques.

Le groupe agit concrètement en revendiquant des mesures qui améliorent la situation économique et sociale des jeunes. Nous intervenons également lors de débats d'intérêt public, tout en organisant des activités de réflexion et en favorisant la concertation des groupes jeunes.

Force Jeunesse est composé de membres individuels et des membres associatifs suivants :

- Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)
- Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- Comité jeunesse du syndicat des employés de l'ÉTS
- Comité jeune du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

En collaboration avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), Force Jeunesse organise depuis 2006 le colloque « Bâtissons l'avenir ». Cet événement permet annuellement à plus de 300 participants de débattre d'enjeux fondamentaux qui auront un impact immédiat ou futur sur les jeunes générations, tels que le développement durable, les affaires internationales, le système de santé, le marché du travail et le défi de la diversité culturelle en emploi.

Force Jeunesse siège au comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse et au Comité consultatif Jeunes d'Emploi Québec.

Rappelons finalement que Force Jeunesse avait été l'instigateur, en novembre 2005, d'une coalition d'organismes jeunesse à laquelle avaient adhéré les trois ailes jeunesse des principaux partis politiques québécois et qui demandait au gouvernement du Québec d'entamer le remboursement de la dette publique. Cette démarche avait précédé la création du Fonds des générations.

Notre principe : L'équité intergénérationnelle

L'actuelle élection provinciale touche des enjeux importants pour le développement du Québec et c'est pourquoi, en dévoilant la présente plateforme de revendications, Force Jeunesse décide d'y intervenir. Par l'entremise de ce document, nous interpellons directement les formations politiques provinciales afin, d'abord, de les sensibiliser aux enjeux d'importance pour la jeune génération et, ensuite, d'exiger qu'ils se prononcent sur ces enjeux.

Animé par une fierté de ce qu'a pu accomplir la société québécoise depuis la révolution tranquille, nous croyons que le Québec doit entrevoir les défis de demain avec audace, créativité et doit s'imprégner d'une volonté d'innovation sociale et économique. Les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les décideurs de demain, rappelons-le, sont incontestablement impatients d'affronter ces défis.

Cependant, le passé est garant du futur. C'est pourquoi, afin de donner aux générations montantes toutes les chances de développer le Québec, certains choix s'imposent dès aujourd'hui. La présente plateforme est, par conséquent, construite autour d'un principe central : l'équité intergénérationnelle.

Dans un premier temps, l'équité intergénérationnelle est un principe qui commande une distribution équitable, dans le temps, des coûts et bénéfices associés aux décisions collectives d'une société. Le Québec que l'on connaît aujourd'hui est le fruit d'un développement spectaculaire dont profitent toutes les générations présentes. Cependant, une partie des coûts de ce développement n'a toujours pas été assumée et se présente sous la forme d'un endettement public important qui devra être inévitablement remboursé un jour ou l'autre. Si les générations actuelles ne peuvent venir à bout de cette tâche, ce sont les générations futures qui écoperont du fardeau. Il faut par contre garder à l'esprit que les générations futures feront face à leur propre série de défis et qu'elles devront investir temps et ressources pour les surmonter. Il faut donc éviter de les handicaper en ajoutant à leur charge des enjeux qui auraient dû être réglés au cours des années antérieures, car ceci créerait une évidente iniquité.

Dans un deuxième temps, l'équité intergénérationnelle appelle à s'assurer que toutes les générations sont servies par les grands services publics et programmes sociaux du Québec et qu'aucune n'est délaissée en particulier.

Pour assurer le respect de l'équité intergénérationnelle, il revient à l'ensemble des Québécois, toutes générations confondues, de mettre l'épaule à la roue. Force Jeunesse soumet, dans le cadre de la présente plateforme, des propositions en ce sens. Elles se regroupent sous trois thèmes :

- Les finances publiques et l'endettement de la société québécoise;
- Le travail atypique;
- La conciliation travail-famille.

Les finances publiques et l'endettement de la société québécoise

L'urgence associée aux questions touchant l'équité intergénérationnelle n'est pas tributaire d'une mode ou d'une idéologie politique particulière. Elle découle entre autres de constats sociaux, démographiques plus particulièrement, qui laissent présager l'avènement possible d'une crise des finances publiques québécoises. En ce sens, l'équité intergénérationnelle se manifeste davantage comme **une pratique éthique de gouvernance** que comme une position politique.

Les défis du choc démographique que nous commençons à vivre sont nombreux. Un des plus importants sera la diminution marquée de la part de la population active au Québec, engendrée par la conjugaison d'un départ massif à la retraite des travailleurs âgés issus de la génération du baby-boom et de l'arrivée d'une relève beaucoup moins nombreuse de jeunes travailleurs issus du baby-bust. On prévoit ainsi que le ratio de travailleurs par personne « à charge » passera de 5 pour 1 actuellement, à 2 pour 1 d'ici plus ou moins 25 ans. Cette réduction de la force de travail du Québec engendrera, via l'impôt payé par les travailleurs, une baisse substantielle des revenus de l'État québécois.

D'un point de vue global, le précédent constat nous force à effectuer une réflexion en profondeur de l'étendue des difficultés que connaissent les finances publiques québécoises. Les conséquences du choc démographique se font déjà sentir dans la fonction publique et sur le marché du travail en général. Aussi, la diminution structurelle des revenus de l'État, conjuguée à une hausse prévisible des dépenses, notamment en santé, du fait du vieillissement de la population, crée une situation fortement préoccupante.

Bref, le choc démographique suggère une transformation du monde du travail, de la société et de l'État, transformation qui se répercute en une modification de la structure des finances publiques dans un horizon proche et qui interroge les acteurs sur leurs comportements socioéconomiques.

Force jeunesse croit que les démarches du gouvernement en matière de réduction de la dette publique sont une reconnaissance forte de la nécessité d'agir face aux difficultés que vivent les finances publiques au Québec et de la responsabilité de léguer un environnement financier sain aux générations futures. En effet, outil majeur de gestion des richesses économiques au travers des générations, mais aussi véritable mode d'expression des solidarités en général, **les politiques en matière de finances publiques doivent s'attaquer au problème maintenant incontournable qu'est la dette publique afin de répondre à l'iniquité cumulée au fil des décennies.**

En ce sens, le *Fonds des générations* représente une des avenues par lesquelles l'État entend répondre à cette iniquité et s'acquitter de son devoir d'équité intergénérationnelle. Puisque c'est également le principal outil dont s'est doté le Québec pour réduire le poids de sa dette publique, nous croyons que, malgré la tourmente économique qui sévit ce

moment, il est impératif de garder le cap sur les objectifs de réduction de la dette prévus au Fonds des générations.

C'est pourquoi Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait respecter les objectifs de réduction de la dette prévue à la loi sur le fonds des générations

La réforme comptable du gouvernement et le Fonds des générations

En 2007, le gouvernement a finalisé la mise en place d'une réforme comptable dans les comptes publics et a mis en place les *pratiques comptables généralement reconnues* (PGCR). Cette réforme, demandée par plusieurs, notamment le vérificateur général, permet d'avoir un portrait beaucoup plus juste de l'état des finances publiques et de notre endettement collectif.

Les objectifs du Fonds des générations ont été établis avant la mise en place de la réforme comptable. Le Fonds des générations a fixé ses objectifs de réduction de la dette par rapport à la **dette totale**. Cette définition comptable permettait l'analyse financière du gouvernement en aidant à fixer le ratio dette/PIB. La **dette totale** comprenait beaucoup d'éléments comme le passif net des régimes de retraite des employés du secteur public et parapublic, mais excluait l'endettement issu des réseaux de l'éducation et de la santé. Or, la réforme comptable a élargi la définition traditionnelle de **dette totale**, pour y inclure les déficits des réseaux de la santé et de l'éducation. Le gouvernement parle maintenant de **dette brute** et du fait de l'inclusion des déficits mentionnés, cette dette est passée de 122 milliards à 141 milliards au 31 mars 2007¹.

Toutefois, dans le cadre de la réforme comptable, les objectifs du fonds des générations n'ont pas été adaptés à la PGCR et ils sont encore calculés en fonction de l'ancienne définition de dette publique, c'est-à-dire le périmètre comptable de la **dette totale**. Il va sans dire, que cette situation *amenuise indéniablement l'impact réel du fonds des générations sur la réduction de la dette et l'empêche de réaliser pleinement l'objectif pour lequel il a été institué*. Afin de respecter l'esprit de la loi, un prochain gouvernement doit changer la définition de dette pour l'harmoniser avec celle de la **dette brute**.

C'est pourquoi Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait harmoniser les objectifs prévus à la loi sur le Fonds des générations à la notion de dette brute et au périmètre comptable qui y est rattaché.

¹ Ministère des finances du Québec, *Plan budgétaire, Budget 2008-2009*, Québec, mars 2008. p. D.3

Le travail atypique

Le travail dit « atypique » est une composante importante de ce que l'on appelle familièrement la « flexibilisation » de l'emploi. Bien que le travail atypique réponde aux besoins de certains jeunes travailleurs, particulièrement les travailleurs étudiants, le recours à celui-ci est trop souvent forcé par le marché du travail et utilisé par nombre d'employeurs dans une optique de réduction des coûts de la main-d'œuvre. C'est pourquoi qu'entre 1976 et 1995, toutes les formes de travail atypique ont progressé, alors que la proportion d'emplois qualifiés de « typiques » a diminué de 9,4% entre 1976 et 2003².

La croissance du travail atypique fait en sorte que du seul fait de leur statut d'emploi, une importante fraction des travailleurs québécois se trouvent sans protection légale. En effet, les lois actuelles donnant accès à une protection sociale, comme la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, ont été conçues sur la base de l'existence d'un seul statut de travailleur : le salarié (au sens classique du terme). Or la principale caractéristique de la définition de ce qu'est un salarié semble être d'abord l'hétérogénéité :

*« Ainsi, une personne qualifiée de « salarié » en vertu d'un régime donné pourrait ne pas l'être en vertu d'une autre loi du travail. À l'incertitude juridique peut alors s'ajouter, sans que cela ait été nécessairement voulu, une forme d'iniquité au plan de l'accès à certaines protections sociales. »*³

Cette iniquité, poursuit le Rapport Bernier, est « *socialement inacceptable* »⁴.

Plus du tiers des jeunes présents sur le marché du travail, et qui ne sont pas aux études, sont en situation de travail atypique⁵. Il y donc là une véritable question d'équité intergénérationnelle puisque que se sont principalement des jeunes qui sont en situation de travail atypique et, par conséquent, qui subissent une forme d'injustice en n'ayant pas accès à certaines protections reliées au travail.

En 2003, le ministère du Travail a demandé à des spécialistes de produire un rapport sur la situation du travail atypique et sur les pistes de solutions qui s'offraient au gouvernement pour amoindrir les iniquités. Ce rapport, mieux connu sous le nom de rapport Bernier, n'a malheureusement jamais été appliqué.

C'est pourquoi Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait appliquer le rapport Bernier aussi nommé le « rapport sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle ».

² Comité consultatif jeunes de la Commission des partenaires du marché du travail, *Avis sur le travail atypique au Québec*, 2007, p.26

³ *Ibid.* p. 9

⁴ *Ibid.* p. 17

⁵ ISQ 2005

Outre un cadre législatif non adapté, un autre élément qui prive les travailleurs atypiques de protection sociale est la façon dont sont conçus et financés la plupart des régimes de protection. En effet, une des caractéristiques fondamentales du travail atypique est la discontinuité du lien d'emploi et du lien de subordination. Or une série de problèmes émerge, au niveau de régimes de protection, lorsque le lien entre travailleur et employeur est plus ou moins stable dans l'espace et dans le temps.

Ceci touche de nombreux travailleurs atypiques qui sont complètement dépourvus de ce lien, comme les « vrais » travailleurs autonomes, qui sont par exemple considérés comme des entrepreneurs, ou les étudiants universitaires, dont une partie importante des revenus n'est pas assurable⁶. Cependant, des solutions novatrices peuvent être mises en place pour adapter les protections sociales au statut particulier de certains travailleurs, tel que le démontrent des précédents québécois axés sur une approche collective, comme dans le cas des artistes professionnels.

C'est pourquoi Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait constituer un comité qui produira une étude sur de nouvelles formes de protection sociale spécifiquement accessibles aux travailleurs atypiques.

⁶ CNCS-FEUQ, 2007

La conciliation travail-famille

Pour des raisons d'équité et de justice, Force Jeunesse est d'avis que tout doit être fait pour faciliter la conciliation des responsabilités incombant à la jeunesse, soit le travail, les études et la famille.

Il faut reconnaître que depuis quelques années, avec la mise en place progressive du réseau des centres de la petite enfance (CPE), l'implantation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la réintroduction des mesures du type « soutien aux enfants », de belles avancées ont été réalisées afin de faciliter la vie des jeunes parents. Toutefois, en ce qui concerne le réseau des CPE, **il demeure qu'une certaine portion de la population éprouve toujours de la difficulté à obtenir des services adaptés à ses besoins.**

Premièrement, l'offre de services de garde éducatifs doit tenir compte du caractère atypique du travail de plus en plus de jeunes, ce dont le réseau des CPE ne peut faire adéquatement. Les horaires variables et les statuts particuliers de certains jeunes travailleurs (comme les travailleurs autonomes et les personnes travaillant à contrat) ne correspondent pas toujours aux principes établis pour les centres de la petite enfance, c'est-à-dire une fréquentation de quatre ou cinq jours par semaine, pendant environ huit heures par jour. Les étudiants-parents se retrouvent également dans la même situation, eux qui ne bénéficient que très rarement d'un horaire identique du lundi au vendredi, et qui subissent des périodes d'intensité variables durant leurs sessions d'étude (i.e. rentrée scolaire vs. périodes d'examens). Par conséquent, leurs besoins en services de garde sont très souvent atypiques.

Pour faire face à cette situation, le Ministère de la Famille et des Aînés supporte déjà l'existence des haltes-garderies, qui sont en mesure de répondre aux besoins plus flexibles. De tels services correspondent beaucoup mieux aux horaires atypiques de milliers de jeunes travailleurs et d'étudiants. L'ajout de trois millions de dollars au financement des haltes-garderies déjà établies, lors du budget 2006-2007, est un bon départ, mais davantage peut être fait. Nous croyons que le Québec gagnerait à ce que les établissements du type des haltes-garderies soient présents partout.

C'est pourquoi Force Jeunesse croît qu'un prochain gouvernement devra continuer d'implanter un réseau d'haltes-garderies, notamment dans des lieux où il y a une forte concentration de jeunes travailleurs ou de jeunes familles.

Deuxièmement, l'une des grandes difficultés que connaît le populaire réseau des CPE est la gestion des listes d'attentes. Une légère amélioration s'est produite depuis 2005, avec la mise en place d'initiatives régionales visant à informer la population des endroits où des places sont disponibles et permettant d'y inscrire son enfant. Malheureusement, de telles initiatives ne sont pas systématiques et n'apparaissent que de manière ad hoc, ce qui marginalise grandement leur utilité. Le Ministère de la Famille et des Aînés affirme

toutefois que cette gestion des listes d'attente sur une base régionale doit être préconisée puisque les acteurs régionaux « *sont les mieux placés pour connaître les besoins de leur milieu et y apporter des réponses adaptées.* »⁷ Force Jeunesse partage ce constat et incite le gouvernement à s'assurer qu'un tel système soit mis en place.

| *C'est pourquoi Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait instaurer une liste d'attente par région qui servira obligatoirement à chaque CPE.*

⁷ MFA, <http://www.mfa.gouv.qc.ca/services-de-garde/parents/choix-d-un-service-de-garde/listes-d-attente.asp>, Site institutionnel consulté le 22 septembre 2008

Résumé des positions

Force Jeunesse croit qu'un prochain gouvernement devrait :

1- respecter les objectifs de réduction de la dette prévue à la loi sur le fonds des générations

2- harmoniser les objectifs prévus à la loi sur le Fonds des générations à la notion de dette brute et au périmètre comptable qui y est rattaché.

3- appliquer le rapport Bernier aussi nommé le « rapport sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle ».

4- constituer un comité qui produira une étude sur de nouvelles formes de protection sociale spécifiquement accessibles aux travailleurs atypiques.

5- continuer d'implanter un réseau d'haltes-garderies, notamment dans des lieux où il y a une forte concentration de jeunes travailleurs ou de jeunes familles.

6- instaurer une liste d'attente par région qui servira obligatoirement à chaque CPE.

23 novembre 2008